

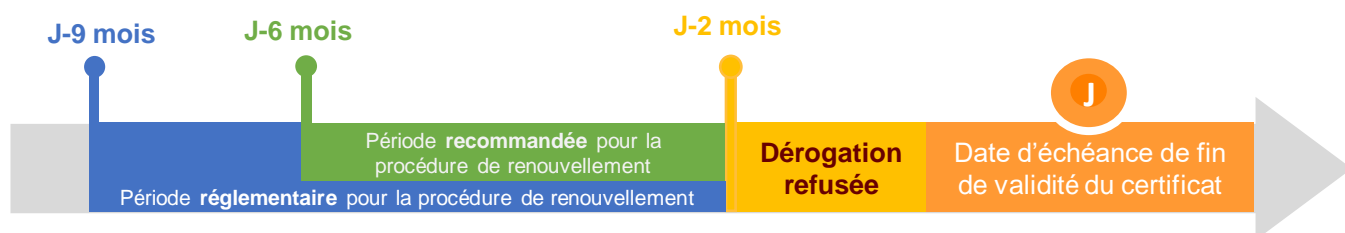
## FORMATION RENOUELEMENT OPERATEUR

Que vous soyez exploitant, salarié agricole ou prestataire de services utilisant, achetant ou distribuant des produits phytopharmaceutiques, vous devez posséder votre Certiphyto. Ce **Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire**, il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage. La formation du **renouvellement Certiphyto** dure une journée.

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Renforcer vos connaissances sur 3 thématiques** : réglementation, protection de la santé et de l'environnement et stratégies de réductions des phytos.
- Faire le point sur les nouvelles techniques, innovations et leviers agronomiques** qui contribuent à protéger les plantes avec « moins et mieux de phytos »

### QUAND RENOUELER VOTRE CERTIPHYTO ?



À RENOUELER TOUS LES 5 ANS

*Attention, si le renouvellement n'est pas effectué 2 mois avant le jour échéant, le client aura l'obligation de repasser la formation initiale*

La demande de **renouvellement** se fait entre 2 et 6 mois avant la date d'échéance de validité du certificat en cours, sachant qu'aujourd'hui tous les certificats individuels ont une validité **de 5 ans**.

Les délais réglementaires nécessaires à la réalisation de la formation de renouvellement et à sa validation administrative impliquent une anticipation forte pour leur renouvellement.

## COMMENT RENOUVELER VOTRE CERTIPHYTO ?



**FORMATION** (1 jour) sans évaluation.

OU



**PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 20 questions** Seuil de réussite de 12 bonnes réponses sur 20.

En cas d'échec, le suivi d'une formation de 2 jours est obligatoire.

Le test seul, au tarif de 150€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCAPIAT.

OU



**SUR DIPLÔME** obtenu dans les 5 ans précédant la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Lieu :**  
Au plus près de  
chez vous.  
*Nous consulter*

**Prérequis :**  
Posséder son  
certificat individuel  
**OPÉRATEUR**

**Durée :**  
1 jour  
(7 heures)

**Prix :**  
70€ HT /  
personne pour  
la journée\*

**Financements possibles :**  
- Financement à 45% par le  
dispositif OCAPIAT pour les  
salariés

\*Tarifs 2020



Nos formations sont réalisées en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



Un « support multimédia » est remis à chaque bénéficiaire, comportant le livret de formation ainsi qu'une notice de demande de certificat.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Attention : votre certificat ne vous est pas remis à l'issue du test ou de la formation.

A la fin de la journée de renouvellement, votre formateur vous remettra une attestation officielle de suivi de formation. Vous devrez alors effectuer votre **demande de renouvellement sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)**.



**Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?**

Contactez-nous !

**Grâce BRUNELLO** au 05.33.89.00.26 – [gbrunello@alidad.eu](mailto:gbrunello@alidad.eu)

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur [www.planete-safe.fr](http://www.planete-safe.fr)

*La société SAFE s'est dotée d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.*